BONHÔTE
Immobilier SICAV

Communiqué de presse

Annonce événementielle au sens de l'article 53 RC

Rapport annuel 2025-2026 Bonhôte-Immobilier SICAV

À l'aube de son 20e anniversaire, Bonhôte-Immobilier SICAV confirme la solidité de son modèle et la pertinence d'une stratégie bâtie sur la qualité, la sélection et la vision à long terme en publiant son rapport annuel avec des résultats réjouissants.

Fortune nette	Fortune totale	Résultat net d'exploitation	Dividende
CHF 1.09 mrd	CHF 1.45 mrd	CHF 30.92 mios	CHF 3.46

L'exercice clôturé au 31 mars 2026 témoigne d'une progression régulière des indicateurs financiers et d'un développement soutenu du portefeuille immobilier, dans un environnement de marché devenu exigeant. La valeur nette d'inventaire (VNI) atteint désormais CHF 129.00 par action, en hausse de CHF 0.70 sur un an. Le résultat net d'exploitation s'élève quant à lui à CHF 30.9 millions. Ces résultats traduisent non seulement la bonne tenue opérationnelle des actifs, mais également la résilience d'une stratégie d'investissement centrée sur des immeubles de qualité situés dans des régions économiquement attractives.

Cette dynamique positive permet au conseil d'administration de proposer à l'assemblée générale du 13 juillet 2026 le versement d'un dividende unitaire de CHF 3.46 par action, en progression de plus de 2% par rapport à l'exercice précédent. Les actionnaires pourront choisir entre une distribution en espèces ou en nouvelles actions, le versement étant prévu le 31 juillet 2026. Au travers de cette politique de distribution, Bonhôte-Immobilier réaffirme sa volonté d'offrir une rémunération attractive tout en privilégiant une croissance organique.

La fortune totale gérée directement par la SICAV dépasse désormais CHF 1.4 milliard, tandis que la fortune nette se monte à CHF 1.09 milliard. Le gestionnaire continue de privilégier des acquisitions répondant à des critères stricts de localisation, de qualité de construction et de durabilité, avec l'objectif constant d'optimiser le rendement tout en maîtrisant les risques.

Bonhôte-Immobilier SICAV — c/o Banque Bonhôte & Cie SA, 2, quai Ostervald, 2001 Neuchâtel
T. +41 32 722 10 54, contact@bonhote.ch
bonhote-immobilier.ch

Sur le marché, cette solidité se reflète également dans l'évolution du titre. Au 29 mai 2026, l'action Bonhôte-Immobilier s'échangeait autour de CHF 179.80 à la bourse suisse, représentant un agio de près de 40% par rapport à la VNI. Ce niveau témoigne de la confiance accordée par les investisseurs à la stratégie et aux perspectives du fonds.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet.
https://www.bonhote.ch/banque-bonhote/vivre-bonhote/actualites/rapport-annuel-bonhote-immobilier-sicav-2025-2026

A propos de Bonhôte-Immobilier SICAV

Bonhôte-Immobilier SICAV, lancé en octobre 2006, est un fonds de placement de droit suisse au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC). Le fonds immobilier a pour objectif de constituer un parc de valeurs patrimoniales stables et géré de manière dynamique.

Philippe Salvi
Co-gestionnaire de Bonhôte-Immobilier SICAV
c/o Banque Bonhôte & Cie SA
2, quai Ostervald - 2001 Neuchâtel

psalvi@bonhote.ch
T. +41 32 722 10 18